

OPERATION PILOTE DE PRISE EN COMPTE DU GENRE

Aménagement de l'esplanade Jean Cagne à Vénissieux



CONSULTATION DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

PROGRAMME D'AMENAGEMENT (extraits)

Octobre 2021

1 Sommaire

1	Sommaire	2
2	Descriptif synthétique de l'objet du marché	5
3	Le contexte urbain	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.1	La commune de Vénissieux	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.2	Les quartiers du plateau des Minguettes à Vénissieux	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
3.3	La ZAC Armstrong	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
4	Les différentes étapes constitutives du projet urbain	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5	Les avancées du projet	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.1	250 ménages relogés et 405 logements démolis	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.2	300 logements réhabilités et résidentialisés	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.3	Espaces publics réalisés	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.3.1	Phase 1 : 2012/2013	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.3.2	Phase 2 Juin 2016	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.4	Programme de construction neuf	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.4.1	Bureaux réalisées	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
5.4.2	Programmes de logements	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6	L'esplanade Jean Cagne telle qu'elle a été réalisée dans le cadre de la mise en œuvre du programme des équipements publics de la ZAC	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6.1	Les principes d'aménagement de l'esplanade Jean Cagne	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6.2	Domanialité et gestion des espaces	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6.3	Les circulations	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6.4	Les revêtements, la gestion des eaux pluviales, les plantations et le mobilier	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6.4.1	Les revêtements et la gestion des eaux pluviales	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6.4.2	Les plantations	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
6.5	Les fonctionnalités	6
6.5.1	L'accessibilité et la sécurité	6
6.5.2	Les usages – Une étude d'usage participative et une étude de sûreté et de sécurité publique non réglementaire en cours	6
7	Organisation	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7.1	Modalités de réalisation des espaces publics : convention de transfert de maîtrise d'ouvrage	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7.2	Le pilotage de la mission	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7.3	Les instances de conduite du projet	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7.4	Les personnes à associer dans le cadre de la mission	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7.5	Remise ultérieure d'ouvrage	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
7.6	Le CSPS	<i>Erreur ! Signet non défini.</i>
8	Méthode, calendrier, coût et le périmètre de prestation	8
8.1	Le périmètre	8

8.2	Les coûts et contenu de l'opération	8
8.3	Méthode et compétences requises	9
8.4	Calendrier et délais	9
8.5	Contraintes de chantier	9
9	Présentation des missions	10
9.1	Mission complète de maîtrise d'œuvre	10
9.1.1	Mission de base de maîtrise d'œuvre	10
9.1.2	Mission d'Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)	10
9.2	Missions complémentaires	10
9.2.1	Mission complémentaire n°1 : L'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de participation du public et plus particulièrement des femmes, d'animation en urbanisme transitoire et d'accompagnement post-livraison de l'espace :	10
9.2.2	Mission complémentaire n°2 : Réalisation de l'étude loi sur l'eau et du dossier technique de demande de subvention à l'Agence de l'eau	11
10	Le programme	11
10.1	Les objectifs de l'opération d'aménagement des espaces publics	11
10.1.1	Reprise des bétons	11
10.1.2	Prise en compte du genre et de la prévention situationnelle élargie à l'ensemble des (ré)aménagements futurs dans le cadre d'une démarche participative // Une démarche évaluée	12
10.1.3	Végétalisation et désimperméabilisation	14
10.1.4	Aménagement frugal	14
10.1.5	Construire le projet avec la participation des habitants	14
10.1.6	Urbanisme transitoire / Occupation temporaire / Animation de l'espace avant les travaux et après la livraison des aménagements	14
10.2	Les fonctions et les principes d'aménagement de l'esplanade Jean Cagne	15
10.3	Les matériaux de sol	15
10.4	Traitement végétal et paysager	15
10.5	Mobilier urbain	15
10.6	Démarche environnementale	16
10.6.1	La gestion des déchets	16
10.6.2	La gestion acoustique	16
10.6.3	Matériaux durables et réutilisation de matériaux	16
10.6.4	La gestion économe et le rôle régulateur des espaces plantés.	16
10.6.5	Les modes actifs et la prévention situationnelle	16
10.6.6	Le maintien de la biodiversité	16
10.6.7	Adaptation de l'éclairage public existant au nouvel aménagement de l'espace public	16
10.6.8	Une conduite de chantier intégrant les contraintes du site	17
11	Les réseaux	Erreur ! Signet non défini.
11.1	L'assainissement	Erreur ! Signet non défini.
11.2	L'eau potable	Erreur ! Signet non défini.
11.3	La signalisation lumineuse	Erreur ! Signet non défini.
11.4	L'électricité	Erreur ! Signet non défini.
11.5	Le gaz	Erreur ! Signet non défini.
11.6	Les télécommunications	Erreur ! Signet non défini.
11.6.1	Réseau mutualisé de télécommunications	Erreur ! Signet non défini.
11.6.2	Réseau Orange	Erreur ! Signet non défini.
11.6.3	Réseau Numéricâble	Erreur ! Signet non défini.
11.6.4	Réseau télécom Ville de Vénissieux	Erreur ! Signet non défini.
11.7	L'éclairage public	Erreur ! Signet non défini.

11.8 Le chauffage urbain _____ Erreur ! Signet non défini.

11.9 Kéolys _____ Erreur ! Signet non défini.

12 LES ANNEXES _____ 18

12.1 Jointes au DCE _____ 18

12.2 Consultables sur internet _____ 18

Descriptif synthétique de l'objet du marché

La Métropole de Lyon est maître d'ouvrage de l'opération de la ZAC Armstrong à Vénissieux via sa Direction de la Maîtrise d'Ouvrage Urbaine, qui la pilote en régie directe en coordination avec l'équipe du Grand Projet de Ville de Vénissieux, et la Ville de Vénissieux. Cette opération fait partie d'un projet urbain d'ensemble inscrit au Programme National de Renouvellement Urbain conventionné avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU).

Le périmètre de l'opération (5,5 ha) se situe sur le plateau des Minguettes entre l'avenue Jean Cagne, la rue Pierre Dupont, les avenues Division Leclerc et du 8 mai 1945, face au centre commercial Vénissy.

L'opération de la ZAC Armstrong est en voie d'achèvement. Les espaces publics ont été livrés entre 2013 et 2016. Les programmes de construction (logements) ont été commercialisés. La dernière livraison interviendra fin 2022.

La Métropole a lancé une opération pilote de prise en compte du genre pour les derniers aménagements à réalisés d'ici 2023, parmi lesquels figure la reprise de l'esplanade Jean Cagne en vue de la végétaliser et de la désimperméabiliser.

L'objet de la présente consultation est la désignation du prestataire qui réalisera les missions suivantes pour la reprise de l'aménagement d'espace public de l'esplanade Jean Cagne. Cet aménagement devra s'inscrire dans la démarche de prise en compte du genre et de la prévention situationnelle :

- Mission complète de maîtrise d'œuvre comprenant :
 - o Mission de base de maîtrise d'œuvre,
 - o Mission d'Ordonnancement, Pilotage et Coordination dans le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre,

pour la conception et la réalisation de la reprise de l'aménagement de l'espace public y compris démarche d'urbanisme transitoire (surface : 4 550 m²/coût : 555 000 euros hors taxes de travaux de réaménagements de l'espace et 40 000 euros hors taxes de travaux d'aménagement provisoire),

ainsi que :

- Mission complémentaire 1 : L'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de participation du public et plus particulièrement des femmes, d'animation en urbanisme transitoire et d'accompagnement post-livraison de l'espace
- Mission complémentaire 2 : Réalisation de l'étude loi sur l'eau et du dossier technique de demande de subvention à l'Agence de l'eau

Une étude sociologique participative et une étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP) non réglementaires sont réalisées en parallèle de la consultation pour l'attribution du présent marché. Les données issues de ces travaux seront remises au lancement de la présente mission et devront être prises en compte par le maître d'œuvre, titulaire du présent marché. Une réunion de restitution sera organisée avec les deux prestataires. L'ESSP se poursuivra pendant les études de MOE.

Une convention de transfert de maîtrise d'ouvrage (CTMO) pourrait être signée entre la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux, au regard de leurs compétences respectives pour la réalisation des espaces publics (cf article 6.1.). Dans le cas contraire, la Ville réalisera les équipements dont elle a la compétence (espaces verts, éclairage public et vidéosurveillance).

Un marché de coordination, sécurité, prévention et santé sera attribué parallèlement à la présente mission de maîtrise d'œuvre. Le CSPS interviendra à partir de la phase Avant-Projet. Il devra être associé au projet.

Conformément au Code des marchés publics, ce programme définit : « les objectifs que l'opération doit permettre d'atteindre, les besoins que l'opération doit satisfaire ainsi que les contraintes et exigences de qualité sociale, urbanistique, architecturale, fonctionnelle, technique et économique, d'insertion dans le paysage et de protection de l'environnement. » (Article L.2421-2 du Code de la Commande Publique). Il fixe le cadre de la mission de maîtrise d'œuvre concernant la conception fine des espaces publics et leur réalisation.

Les fonctionnalités

1.1.1 L'accessibilité et la sécurité

L'aménagement qui a été réalisé donne une très grande accessibilité aux immeubles adressés sur l'esplanade ainsi qu'au cœur du quartier.

Pour mémoire, les entrées d'immeubles étaient accessibles par une volée de 3 à 9 marches d'ouest en est :



Par ailleurs, des jets de projectiles étaient à déplorer sur les véhicules de sécurité qui circulaient sur l'avenue Jean Cagne ainsi que sur le tram T4 lorsqu'il a été mis en service.

1.1.2 Les usages – Une étude d'usage participative et une étude de sûreté et de sécurité publique non réglementaire en cours

L'esplanade Jean Cagne est la porte d'entrée du quartier sur l'avenue du même nom, desservie par un arrêt du tramway T4.

Le quartier Armstrong est entouré d'une multitude d'équipements sportifs, culturels, sociaux et d'enseignement. Il fait face au centre commercial Vénissy, juste derrière la place du marché des Minguettes. C'est un lieu de passage très fréquenté, cependant on constate une appropriation proportionnellement assez faible.

Une étude d'usage participative est lancée en parallèle du présent marché. Elle a été confiée au groupement Dévlop et Bazar Urbain. Cette étude s'inscrit dans la démarche de prise en compte du genre. La méthodologie est jointe en annexe et détaillée ci-après :

Phase 1 : Observations et entretiens

- Réunion de lancement (faite)
- Temps d'observation sur site
- Micros-entretiens habitants
- Entretiens avec acteurs du territoire
- Analyse / cartographies
- Comité technique 1 : présentation diagnostic

Phase 2 : Temps collectif (atelier et marche exploratoire)

- Benchmark intégration du genre dans les espaces publics
- Préparation Atelier et marche exploratoire
- Atelier et marche exploratoire qui se feront sur une journée
- Comité technique 2 : cahier des préconisations

Phase 3 : Restitution à la maîtrise d'ouvrage (élus)

- Analyse et production des préconisations
- Organisation et animation de la restitution à la maîtrise d'ouvrage
- Livrable final

Phase 4 : Tuilage avec la maîtrise d'œuvre

Une étude de sûreté et de sécurité publique non réglementaire est également en cours. Elle est réalisée par Cronos et la méthodologie est ci-annexée.

Les prestataires auront pour mission de partager le contenu de ce travail au cours d'une demi-journée de rencontre sur place avec l'équipe lauréate du présent marché pour l'étude d'usage. Quant à l'ESSP elle se poursuivra pendant la conception des espaces par le maître d'œuvre.

Méthode, calendrier, coût et le périmètre de prestation

1.2 Le périmètre

La surface à traiter : 4 550 m², tel que représentée schématiquement ci-après :



Les espaces végétalisés en parvis des immeubles ne sont pas intégrés à la reprise de l'aménagement. Seuls les accès en béton aux 8 entrées d'immeuble.

1.3 Les coûts et contenu de l'opération

Le montant estimatif des travaux est de 555 000 euros hors taxes pour l'aménagement de l'espace et 40 000 euros hors taxes pour les aménagements dans le cadre de la démarche d'urbanisme transitoire.

Cette enveloppe doit permettre de financer la totalité des travaux d'aménagement inclus dans le périmètre opérationnel :

- La totalité des travaux d'aménagement comprenant végétalisation, désimperméabilisation, correspondant au périmètre opérationnel,
- Les travaux provisoires ou de préfiguration ou support à l'animation du site dans le cadre de démarche d'urbanisme transitoire,
- Les travaux préparatoires,
- Les ouvrages d'art le cas échéant,
- Tous réseaux secs ou humides (télécommunications, éclairage public, vidéoprotection, WC public le cas échéant, eau potable, assainissement, eau pluviale, fontaine à boire, chauffage urbain etc) y compris déplacements éventuels de réseaux et d'armoires techniques rendus nécessaires par la mise en œuvre du projet,
- Le mobilier et la signalisation.

La recherche d'optimisation de l'enveloppe financière est affichée comme une réelle volonté des collectivités locales pour la mise en œuvre de l'opération. Dans le cadre des études de conception, le maître d'œuvre devra ainsi s'attacher à proposer des solutions de traitement et de mise en œuvre réduisant le coût du projet, si nécessaire au moyen de variantes.

Cette exigence s'applique également à la gestion future des espaces publics et réseaux ; le maître d'œuvre participera à l'évaluation des coûts de gestion future, en particulier en fournissant un découpage

sectoriel des quantités des différents ouvrages, matériaux, etc...

1.4 Méthode et compétences requises

De manière à mener à bien la mission, le maître d'œuvre ou l'équipe de maîtrise d'œuvre devra justifier des niveaux spécifiques minimaux exigés :

- un diplôme de niveau bac + 5 minimum dans le domaine du paysage ou titre équivalent.
- et
- un diplôme de niveau bac + 5 minimum dans le domaine des voiries et réseaux divers, ou titre équivalent
- et
- un diplôme niveau bac + 3 minimum en sociologie ou en ethnologie ou titre équivalent

L'équipe de maîtrise d'œuvre désignera dans son offre un interlocuteur privilégié du maître d'ouvrage et de ses partenaires responsables des prestations dues au marché,

Sauf cas de force majeure, ce chef de mission sera présent à toutes les réunions techniques relatives à la mission pour lesquelles il aura été convié par la Métropole, la Maison du Projets ou la Ville.

Le chef de mission rédigera les comptes-rendus de toutes ces réunions et les enverra sous 5 jours à la Métropole pour accord avant diffusion.

1.5 Calendrier et délais

La durée globale du marché est estimée à 6 ans.

Les délais de chaque élément de mission de maîtrise d'œuvre sont précisés à l'article 15 de l'acte d'engagement et s'inscrit dans le planning prévisionnel très contraint :

- Choix du maître d'œuvre : Janvier 2022,
- Études de conception avec participation des habitant-e-s : Janvier à septembre 2022,
- Consultation des entreprises de travaux : Octobre 2022 à Février 2023,
- Travaux : Mars à Juin 2023,
- Accompagnement post livraison des aménagements avec les habitants,
- Suivi travaux de finalisation des plantations (ex parachèvement et confortement).

Le titulaire devra faire preuve d'autonomie dans sa mission en phase de conception et de réalisation, notamment lors de la phase de rencontre des partenaires de l'étude et futurs gestionnaires. Il devra rendre compte de ces rencontres au maître d'ouvrage.

Les prix inscrits à l'acte d'engagement sont réputés intégrer l'ensemble des dépenses nécessaires à la bonne exécution de la prestation, notamment la participation du titulaire à toutes les réunions nécessaires et ses frais de déplacements correspondants, l'établissement des comptes-rendus et les actions de participation du public et d'animation du site.

1.6 Contraintes de chantier

Il sera nécessaire de conserver l'accessibilité aux immeubles d'habitation (14 au 32 avenue Jean Cagne), à la Maison des projets (20 avenue Jean Cagne) et à l'agence de Lyon Métropole Habitat (32 bis avenue Jean Cagne), et permettre la gestion des ordures ménagères (silos enterrés collectés par les espaces réservés au sein du stationnement le long de l'avenue Jean Cagne en bordure de l'esplanade) pendant la durée des travaux. Un phasage des travaux d'aménagement devra être proposé par le concepteur pour permettre une parfaite organisation du chantier.

Le calendrier prévisionnel pour la réalisation de cette opération prévoit un démarrage des travaux en janvier 2023 pour une livraison juin 2023.

2 Présentation des missions

Les différentes missions sont décrites précisément dans les annexes techniques du programme.

2.1 Mission complète de maîtrise d'œuvre

2.1.1 Mission de base de maîtrise d'œuvre

La mission est une mission de base en rénovation d'infrastructure au sens du code de la commande publique articles L2431-1, R2431-24 à R2431-31 et R2431-16 à R2431-18 avec les particularités décrites en annexes techniques. Elle comprend les éléments de mission suivants : études préliminaires (EP), avant-projet (AVP), projet (PRO), assistance à la passation des contrats de travaux (ACT), études d'exécution (EXE), DET, OPC, AOR et GPA.

Elle apportera une réponse urbaine, paysagère, technique et économique, en prenant en compte le genre et la prévention situationnelle décrit au présent programme en cohérence avec les études de cadrage urbain.

Les travaux d'aménagement dans le cadre de la démarche d'urbanisme provisoire devront faire l'objet d'un cahier des charges techniques et d'une procédure de consultation des entreprises de travaux distincte afin que la démarche puisse avoir lieu avant les travaux d'aménagements définitifs, afin qu'il n'y ait pas d'interruption entre l'animation pendant les phases d'études et dans l'attente du démarrage des travaux par exemple pendant la procédure de consultation des entreprises pour les travaux de réaménagement de l'esplanade Jean Cagne.

2.1.2 Mission d'Ordonnancement, pilotage et coordination (OPC)

L'OPC assure la prise de contact, la construction du projet et le suivi des travaux de réseaux avec les concessionnaires. La mission OPC du MOE recouvre les travaux réseaux réalisés par le marché de travaux, les marchés à bons de commandes ou par les concessionnaires ou gestionnaires de réseaux en maîtrise d'ouvrage propre, pour le réaménagement de l'esplanade et pour les travaux dans le cadre de la démarche d'urbanisme transitoire.

La Mission d'OPC mettra plus particulièrement l'accent sur l'harmonisation dans le temps et l'espace des différents intervenants.

2.2 Missions complémentaires

2.2.1 Mission complémentaire n°1 : L'assistance à maîtrise d'ouvrage en matière de participation du public et plus particulièrement des femmes, d'animation en urbanisme transitoire et d'accompagnement post-livraison de l'espace :

- Phases conception : rencontres et association du public, et plus particulièrement des femmes, au travail de conception des espaces
- Phase réalisation :
 - o visites de chantier et consultation sur les choix de matériaux, de mobiliers par exemple
 - o intégration d'une clause dans les marchés de travaux pour favoriser l'employabilité des femmes
- Post livraison : définir, initier et créer l'accompagnement des nouvelles pratiques de mixité de l'espace public (éducation à la Ville) avec les acteurs du territoire et en coordination avec la Ville pour le mail Jorge Semprun et les acteurs du lot 1 quartiers fertile,
- En parallèle, sur toute la durée de la mission : mise en œuvre d'une animation du site selon les concepts d'urbanisme transitoire et/ou d'occupation temporaire

Des outils de participation mobilisables à chaque étape :

- Marches exploratoires,
- Ateliers de travail,
- Réunions publiques en présence des élu-e-s,
- Avec en tant que de besoin accompagnement à la prise de parole des femmes
- Le travail avec les acteurs du territoire
- S'inscrivant dans :
 - o un dispositif de communication affichant explicitement la démarche interpellant les femmes pour susciter leur participation,
 - o l'organisation des instances de participation attentive au genre (variation des horaires et jours des réunions),
 - o l'accompagnement des nouvelles pratiques post-livraisons.

Le maître d'œuvre assistera la Métropole et la Ville qui prévoient pour amplifier le phénomène l'intégration d'une démarche artistique participative qui contribuera à renforcer la visibilité des femmes sur l'espace public : donner un nom féminin à l'esplanade Jean Cagne,

- intégrer au programme une œuvre artistique telle qu'une fresque murale sur le pignon sud du bâtiment de LMH sis 20 avenue Jean Cagne, grâce à une recherche de partenariat, et de mécénat,
- programmer un évènement culturel ou sportif mettant à l'honneur une vénissienne, par exemple lors de l'inauguration,

2.2.2 Mission complémentaire n°2 : Réalisation de l'étude loi sur l'eau et du dossier technique de demande de subvention à l'Agence de l'eau

Conformément au décret n°2011-2019 du 19 décembre 2011, tout rejet d'eaux pluviales dans les sous-sols, dont la surface totale du projet, augmentée de la surface correspondant à la portée du bassin naturel dont les écoulements sont interceptés par le projet étant supérieure à 1 hectare mais inférieure à 20 hectares, fait l'objet, lors de la réalisation de travaux d'une déclaration à adresser au Préfet du Département.

Cette déclaration comprend un document qui comportera les éléments indiqués à l'article R.214-32 du Code de l'environnement et qui devra être réalisé par le titulaire du marché. La mission intégrera également la rédaction des réponses aux éventuelles prescriptions particulières ou généralisées à l'opération projetée demandées par le Préfet.

Par ailleurs, la Métropole de Lyon devrait pouvoir bénéficier de subventions de l'Agence de l'eau au regard du dé-raccordement des espaces publics du réseau unitaire et de la désimperméabilisation des sols. Le maître d'œuvre devra produire une note ayant pour objectif de présenter les principes de gestion des eaux pluviales et de désimperméabilisation détaillant la description de l'état du site et le projet urbain, la nature et la description des ouvrages réalisés, les principes de gestion des eaux pluviales des espaces publics, l'impact du projet et son échéancier de réalisation, ainsi le détail des coûts des études et travaux associés. Il devra également inscrire au dossier l'estimation de ses propres honoraires affectés aux travaux de dé-raccordement des espaces publics du réseau unitaire et de la désimperméabilisation des sols qui pourront être inclus à l'assiette de subvention de l'Agence de l'eau.

3 Le programme

Le présent programme doit permettre :

- la définition du rôle symbolique et fonctionnel respectif des différents espaces,
- une réflexion sur leurs vocations et leurs usages en prenant particulièrement en compte le genre et la prévention situationnelle,
- l'identification des contraintes et exigences environnementales, techniques, de mise œuvre, économiques et financières.

3.1 Les objectifs de l'opération d'aménagement des espaces publics

3.1.1 Reprise des bétons

Suite à la procédure engagée au tribunal administratif sur les bétons réalisés au sein du périmètre du présent marché, la Métropole de Lyon doit reprendre le revêtement en béton qui présente les dysfonctionnements présentés au paragraphe [6.4.1.1 Les bétons et la gestion des eaux pluviales](#).

Les bétons similaires réalisés sur le mail Jorge Semprun ne sont pas concernés car ils avaient été réalisés par une autre entreprise, titulaire d'un marché public de travaux pour la mise en œuvre du mail Jorge Semprun.

3.1.2 Prise en compte du genre et de la prévention situationnelle élargie à l'ensemble des (ré)aménagements futurs dans le cadre d'une démarche participative // Une démarche évaluée

Le projet de requalification des espaces publics devra s'inscrire dans cet objectif de prise en compte du genre afin de favoriser :

- L'égalité de pratique entre les femmes et les hommes,
- La prise en compte des enjeux de prévention situationnelle,
- Donner aux femmes toute leur place dès la conception de l'aménagement pour permettre son appropriation.

La Ville et la Métropole souhaitent que cette opération soit pilote en la matière et que la démarche soit visible.

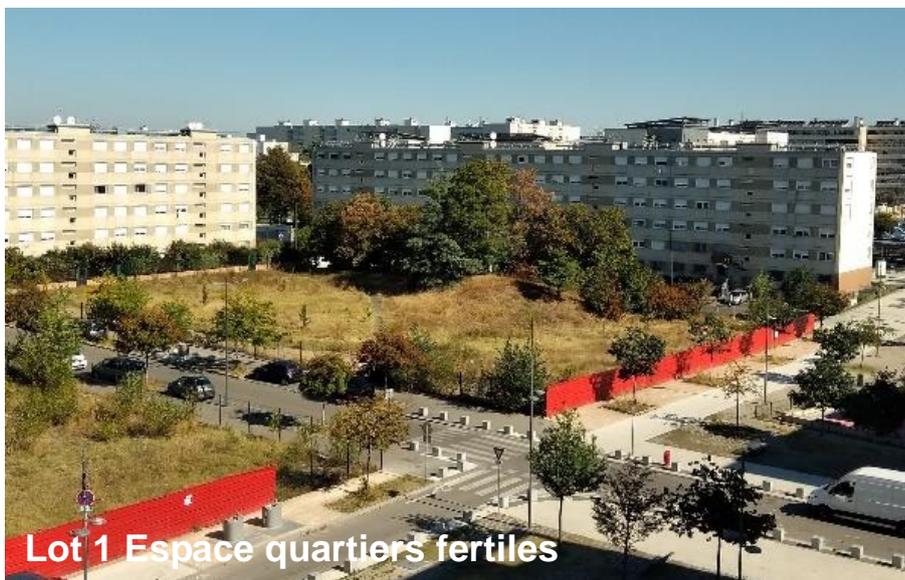
Les missions présentées à l'article : [1.1.2 Les usages – Une étude d'usage participative et une étude de sûreté et de sécurité publique non réglementaire en cours](#) ont ainsi été lancées pour factualiser les usages et mésusages du site, d'inscrire le public et plus particulièrement les habitants dans une démarche participative dès la phase de diagnostic.

Le titulaire du présent marché doit se doter de compétences spécifiques qu'il devra mettre à profit pour traduire dans sa prestation les enjeux de prise en compte du genre et de prévention situationnelle.

Dans un souci de cohérence pour les habitant-e-s la prise en compte du genre sera **élargie aux 2 autres opérations lancées d'aménagement et de réaménagement des espaces de la ZAC Armstrong** :

1. **Lot 1** : Aménagement de l'espace nature dans le cadre de l'appel à projets Quartiers fertiles suite à l'abandon du programme de construction. Cette opération est co-pilotée avec l'équipe du GPV qui a identifié dans le cadre de l'appel à projet Quartiers fertiles, la possibilité sur les 2 500 m² du lot 1, l'installation :
 - d'un jardin collectif où seront expérimentés différents modes de cultures avec les habitants : potager, petit verger, zone dédiée à la biodiversité... à définir plus précisément avec les habitants et les associations mobilisées,
 - et d'une zone avec 2 containers d'environ 30 m² chacun permettant de mutualiser des ressources (outils, matériaux) gérés par une association pouvant proposer des animations aux habitants et les conseiller sur les questions de jardinage ainsi que la possibilité de mettre en place des animations concernant l'alimentation / le bien manger.

Le site serait animé et géré par l'association Le Passe Jardins en partenariat avec l'association Graines de Bio-divers-cité avec un accompagnement de Pistyles.



- 2. À l'extrémité sud du mail Jorge Semprun, la Ville envisage le déplacement du city stade suite aux plaintes des habitants de nuisances nocturnes il y a 2-3 ans. Ce déplacement à l'extérieur du quartier nécessitera le réaménagement de l'espace vide.



L'étude sociologique permettra de comprendre le fonctionnement actuel du city stade et si les nuisances perdurent ou pas alors qu'il n'y a plus de plainte depuis 2-3 ans.

En complément, selon les résultats du diagnostic sociologique, une réflexion sera sûrement engagée sur l'aire de musculation, espace très genré mais peu utilisée, au croisement avec la rue Georges Charpak.



Cette démarche de prise en compte du genre est sous pilotage de la Métropole sans que celle-ci se substitue à la maîtrise d'ouvrage de la Ville sur le mail Jorge Semprun et au pilotage partenarial sur l'ilot 1.

Prévention situationnelle

La démarche de prévention situationnelle s'inscrit dans le contexte de prise en compte du genre et répond également à une vraie problématique sur le site qui souffre de rodéos et d'une économie parallèle.

Évaluation de la démarche de prise en compte du genre et de la prévention situationnelle sur la base d'indicateurs

La démarche de prise en compte du genre et de la prévention situationnelle sur la base d'indicateurs identifiés pendant le diagnostic sociologique et l'ESSP.

3.1.3 Végétalisation et désimpermeabilisation

Les attendus en matière de végétalisation et de désimpermeabilisation des sols des espaces publics ont évolué depuis les études des espaces publics de la ZAC. Il s'agit d'offrir aux habitants un espace où sont limités les effets des îlots de chaleurs urbains avec un ombrage plus important, une minéralisation moins importante au sol et permettre d'infiltrer les eaux de pluies.

3.1.4 Aménagement frugal

La Métropole de Lyon attend des concepteurs des espaces publics une frugalité dans la conception des espaces publics pour répondre aux enjeux de développement durable et de rationalisation de la dépense publique dans le contexte financier post-COVID. Depuis une dizaine d'années, la notion de frugalité a fait son apparition dans le domaine de l'urbanisme et questionne aussi bien les pratiques que les façons de réaliser ces aménagements.

Ainsi, les aménagements devront être simples et peu coûteux tout en apportant de la qualité d'usage au site.

3.1.5 Construire le projet avec la participation des habitants

Le maître d'ouvrage et ses partenaires partagent la volonté d'une élaboration du projet de requalification des espaces publics avec la participation de la population : habitants du quartier (et utilisateurs des équipements publics proches), parents d'élèves, ...mais également les enfants. L'aménagement à hauteur d'enfants contribue également à l'égalité des pratiques entre les femmes et les hommes.

3.1.6 Urbanisme transitoire / Occupation temporaire / Animation de l'espace avant les travaux et après la livraison des aménagements

Le titulaire du présent marché devra mettre en œuvre une stratégie d'animation de l'espace qui pourra s'inscrire dans les démarches d'urbanisme transitoire qui accompagne le changement et/ou d'occupation temporaire des espaces.

Cette prestation permettra d'accompagner les futurs nouveaux usages de l'espace avant travaux et après livraison.

La Ville, la Métropole et l'équipe du GPV pourront également proposer des animations ponctuelles telles que la fête de la musique 2022, ou la localisation sur le site du Festival Essentielles de la Ville sur l'égalité femmes-hommes sur le thème « Être visibles sur l'espace public ».

La dimension culturelle est importante.

Il sera intéressant que cette démarche puisse contribuer à l'intégration des nouveaux habitants.

Un budget travaux supplémentaire de 40 000 euros, sous la responsabilité du titulaire du présent marché, a été spécialement affecté à l'opération pour la bonne mise en œuvre de la démarche.

3.2 Les fonctions et les principes d'aménagement de l'esplanade Jean Cagne

L'esplanade Jean Cagne est la façade du quartier Armstrong. Elle est à la fois un espace de circulation très importante dû au grand nombre d'équipements aux abords du quartier, au lien avec le mail Jorge Semprun support d'aires de jeux, et à la rive sud de l'arrêt de tram T4. C'est également le parvis de 8 allées d'immeuble.

Les principes d'aménagement devront qualifier les différents usages de cet espace.

3.3 Les matériaux de sol

Le choix des matériaux s'inscrira dans une démarche de qualité. Le concepteur veillera à utiliser une gamme simple de matériaux, cohérente avec l'environnement immédiat. Il s'attachera à soigner l'harmonisation des matériaux. Les matériaux retenus devront garantir une facilité d'entretien, une pérennité d'aspect et de tenue dans le temps et un coût de gestion réduit. Les aménagements proposés devront être entretenus aisément avec les techniques et moyens classiques.

En outre, le concepteur s'attachera à soigner les raccords de matériaux entre ceux préconisés par son aménagement et ceux mis en œuvre à proximité (place traitée).

3.4 Traitement végétal et paysager

Les espaces verts seront traités de manière simple et cohérente avec l'environnement immédiat. La palette simple de végétaux que devra utiliser le concepteur exclura le platane en raison de sa sensibilité aux champignons ainsi que tout arbre exotique dont les conditions de développement ne peuvent être garanties à Vénissieux. Les essences choisies et la densité des végétaux devront être adaptées en fonction des usages et pratiques de la place. Le concepteur devra prendre en compte les contraintes et les besoins des services gestionnaires des futurs espaces.

Le traitement végétal devra être soigneusement étudié en concertation avec le service espace vert de la commune et l'unité Arbres du Grand Lyon (respect de la charte des arbres).

Une réflexion sur la place du végétal dans le projet d'aménagement devra être conduite. L'évolution climatique devra être prise en compte dans le choix des essences végétales.

Le service gestionnaire des arbres a uniquement identifié un arbre existant à changer et des fosses d'arbres à agrandir. Cf [annexe](#). Il serait souhaitable de conserver les arbres existants sauf celui à remplacer. La dégradation des troncs sur la partie du mail Semprun est malheureusement très courante ce qui explique le faible développement des arbres du mail a contrario des arbres de l'esplanade. Ces dégradations sont occasionnées par les chiens d'attaque. Cette donnée devra être intégrée dans les réflexions.

3.5 Mobilier urbain

Le mobilier proposé par le concepteur devra répondre aux mêmes critères de qualité, de pérennité d'aspect et de tenue dans le temps, dans un objectif de coût d'entretien réduit. Il devra proposer un mobilier adapté aux différents usages du site : bancs, corbeilles de propreté, éclairage, éléments de clôture ou de séparation des espaces, etc... Le mobilier urbain déjà en place et en bon état pourra être réutilisé dans le futur aménagement. Ces éléments seront validés par les services urbains du Grand Lyon et de Vénissieux.

Il devra inclure au minimum :

- Une corbeille de propreté pour 500 m²,
- Des places assises en adéquation avec l'usage des espaces actuels et futurs.
- Le choix de la gamme de mobilier sera assorti le plus possible à l'existant ou choix d'une gamme en rupture suivant les usages sur un lieu particulier du projet.

3.6 Démarche environnementale

Conscients des enjeux environnementaux actuels, la Métropole de Lyon et la Ville de Vénissieux souhaitent réaliser une opération exemplaire sur le plan environnemental. À cette fin, il est demandé au maître d'œuvre d'intégrer dans sa démarche les points suivants

3.6.1 La gestion des déchets

La solution de silos enterrés est mise en place pour la collecte des ordures ménagères sur le plateau des Minguettes. Elle sera maintenue lors du réaménagement de l'esplanade.

3.6.2 La gestion acoustique

Une recherche de mesures pour réduire les bruits et l'ambiance sonore est à réaliser tant sur les matériaux minéraux que sur les aménagements paysagers.

3.6.3 Matériaux durables et réutilisation de matériaux

Le maître d'œuvre définira avec les services de la Métropole les possibles réutilisations des matériaux en place ou sur d'autres chantiers de la Métropole.

De manière générale, la conduite d'opération et de chantier devra intégrer les objectifs suivants :

- dépose soignée des matériaux réutilisables, stockage et réutilisation dans la mesure du possible,
- choix des fournitures et des provenances tenant compte des bilans carbone,
- méthode de travaux préservant l'environnement.

Intégration des contraintes liées aux collectes sélectives des déchets du chantier et recyclage des matériaux issus du chantier.

L'objectif est d'utiliser des matériaux qui ont un impact écologique limité, que ce soit au niveau de leur mode de production, provenance et composition. La question de leur gestion (durée de vie) et entretien (facilité d'entretien) est essentielle.

3.6.4 La gestion économe et le rôle régulateur des espaces plantés.

Le choix des végétaux respectera les cinq principes de la charte de l'arbre de la métropole et le plan canopée. Une évaluation des coûts d'entretien induits sera notamment exigée.

3.6.5 Les modes actifs et la prévention situationnelle

Le maître d'œuvre devra être attentif aux modes doux qu'il convient de conforter par des aménagements spécifiques correspondant aux cheminements déjà existants.

Les nouveaux usages de modes actifs devront être intégrés dans les nouveaux espaces publics (mobilier, lieu de pause...). La prévention situationnelle est primordiale pour éviter les mésusages des deux roues et le stationnement sauvage.

3.6.6 Le maintien de la biodiversité

Le maintien de la biodiversité tout en portant attention au choix des végétaux pour limiter les réactions allergiques. La préservation de la faune et de la flore préexistantes en les intégrant à la composition de l'espace public.

3.6.7 Adaptation de l'éclairage public existant au nouvel aménagement de l'espace public

L'installation d'éclairage public est simplement à adapter si besoin aux nouveaux aménagements. Tous les travaux seront validés par la Ville, maître d'ouvrage de l'éclairage public et responsable de sa gestion future. Le concepteur devra établir un diagnostic de l'éclairage existant et proposer des améliorations, en fonction de l'aménagement retenu, il devra également trouver des solutions économes et pérennes, dans un souci de maîtrise des coûts de maintenance, tout en garantissant la qualité des produits proposés. De plus, le choix des luminaires s'il devait différer se fera en cohérence et dans un souci de continuité avec le

contexte immédiat et communal.

3.6.8 Une conduite de chantier intégrant les contraintes du site

Le maître d'œuvre veillera particulièrement à la tenue exemplaire du chantier au regard du contexte de centralité du plateau des Minguettes.

De plus le site est habité et occupé. Les habitants ont déjà vécu l'aménagement initial de l'esplanade en 2013. Il s'agira de planifier les interventions pour minimiser la gêne occasionnée en permettant le maintien des accès aux logements, l'agence LMH et la maison des projets et en garantissant la sécurité des habitants. LMH et l'équipe du GPV sera concertés pour l'organisation des travaux.

4 LES ANNEXES

4.1 Jointes au DCE

- Annexe 1 : Méthodologie de l'étude participative des usages
- Annexe 2 : Méthodologie de l'Étude de sûreté et de sécurité publique (ESSP)
- Annexe 3 : DT Kéolys
- Annexe 4 : Diagnostic gestionnaire des arbres
- Annexe 5 : Plan topographique

4.2 Consultables sur internet

- Ville de Paris :

<https://www.paris.fr/pages/genre-et-espace-public-18033>

1^{er} guide lancé le 10 octobre 2016 qui présente les questions à se poser et les indicateurs pertinents à construire pour un environnement urbain égalitaire :

<https://cdn.paris.fr/paris/2019/07/24/f32f1e5394528bc95cda66493f913ba3.pdf>

2^{ème} guide lancé le 7 mai 2021 présentant les bonnes pratiques en proposant une approche égalitaire et mixte des politiques urbaines.

<https://www.paris.fr/pages/un-nouveau-guide-pour-mieux-integrer-le-genre-dans-l-espace-public-17624>

- Référentiel conception et gestion des espaces publics 2010
- Référentiel technique Assainissement 2016
- Guide ville et quartier durable du Grand Lyon 2011
- Charte de l'arbre et Plan canopée du Grand Lyon
- Schéma directeur accessibilité grand Lyon
- Guide pour la conception des aménagements cyclables
- Guide à l'usage des professionnels de l'aménagement et des eaux pluviales
- Guide du traitement de la pollution des eaux pluviales et protection des milieux aquatique
- Règlement du système d'assainissement collectif